

Délibération n°54
relative à l'approbation du compte-rendu de l'AG du
25/11/2025

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 16 juin 2026 :

VU l'article 10 du Règlement intérieur de la CMA BFC

DÉCIDENT d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2025



Dijon, le 16/06/2026

**Le président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat
BFC**